

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50 PAR AN.
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

CONVENTION DES MARCHANDS-DE- TAILLEURS DE L'ONTARIO A OTTAWA

La convention de l'Association des Marchands-Détailleurs de l'Ontario a été ouverte, mardi, le 3 juillet, à l'Hôtel de Ville d'Ottawa. Un nombre considérable de délégués venant de toutes les parties de l'Ontario, assistaient à l'assemblée.

Après que la séance fut déclarée ouverte, M. A. L. Green, prononça un discours dans lequel il fit une récapitulation des progrès accomplis depuis l'organisation de l'Association. Ces progrès sont des plus encourageants. Ainsi, en ce qui concerne la Province d'Ontario, le nombre des branches a augmenté en très peu le temps de 65 à 130.

Dans les autres provinces, les progrès sont également des plus satisfaisants. M. Green appuie d'une façon toute particulière sur le développement remarquable que l'Association a pris dans la Province de Québec.

Dans un autre ordre d'idées, M. Green fait remarquer qu'il est absolument regrettable qu'une partie du public soit sous l'impression que le but principal est d'augmenter le prix de toutes les marchandises. Cette opinion est tout à fait erronée. L'Association a pour objet d'établir sur des bases solides et équitables le commerce de détail au Canada et de protéger le consommateur en veillant à ce que des articles absolument purs soient vendus au lieu de marchandises falsifiées ou frelatées.

En terminant, il se déclare très satisfait du programme élaboré par le comité de réception composé des principaux marchands-détailleurs d'Ottawa.

Le maire d'Ottawa, M. Ellis prend alors la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres de la délégation. M. Dennis Murphy, président du Board of Trade d'Ottawa, parle dans le même sens. M. Henry Watters, président de la Branche d'Ottawa de l'Association prend ensuite la parole.

Reprenant une partie du discours du maire dans lequel ce dernier faisait remarquer que l'Association d'Ottawa n'avait pas demandé à la ville d'Ottawa une appropriation en participation des frais de réception de la délégation, M. Henry Watters se déclare absolument opposé à des demandes de ce genre. Selon lui, les fonds civiques ne doivent pas être employés à de tels usages; cette même remarque s'applique aux fonds fédéraux et provinciaux qui ne devraient être dépensés que pour des fins d'intérêt public. M. Watters fait ensuite allusion à la délégation qui doit se rendre jeudi auprès de Sir Wilfrid Laurier au sujet des amendements à apporter au Code Criminel. Il est d'avis que le Code devrait être amendé de façon à ne pas mettre d'entraves au but que se propose l'Association, but qui est de permettre à tous les marchands-détailleurs de faire leur commerce d'une manière à la fois lucrative et équitable.

Une discussion générale au sujet des résolutions principales s'engage, discussion à laquelle prennent part MM. F. W. Forde et G. W. Shouldis, d'Ottawa; R. J. Crowder, de Wingham; A. J. Kerr, d'Elora; A. J. Warnock et H. Mockler, de Durham.

—Les résolutions suivantes sont soumises pour être discutées dans les comités respectifs:

De coopérer avec les associations mercantiles étrangères pour arbitration des disputes internationales.

De discuter les taux de transport des marchandises et d'obtenir des taux de transport équitables entre les diverses villes.

De protester contre le privilège qu'ont les maîtres de poste de vendre la liste des noms de personnes habitant dans leur localité.

D'obtenir une législation relative à une marque de contrôle des articles en or et en argent placés sur le marché.

De demander un amendement au Code Criminel qui est injuste envers le détail-

leur car il permet aux unions ouvrières de faire des choses qui sont interdites aux détaillants;

De prendre des mesures relatives à la façon dont les compagnies de téléphone traitent les détaillants.

De prendre des mesures pour abolir le système des coupons et toute chose analogue ayant pour but de donner un objet gratis avec la marchandise vendue.

De discuter les associations coopératives.

De discuter la législation concernant les "claims for loss of freight".

D'établir un plan pour dresser une liste des mauvais payeurs et étudier la meilleure façon de procéder avec eux.

On procède ensuite à la formation des comités, qui sont composés comme suit:

Affaires générales.—MM. F. Darnley, A. J. Warnock, A. J. Kerr, C. J. Provost, R. J. Crowder.

Affaires Provinciales.—MM. Moyer, H. Mockler, H. Watters, B. W. Ziemann.

Affaires du Dominion.—F. W. Forde, J. H. McManus, H. C. Ellis et G. W. Shouldis.

Pendant la soirée les délégués ont été les hôtes des Marchands d'Ottawa, qui leur ont fait faire en chars privés et en steamer, un voyage à Britannia-on-the-Bay, à Aylmer et au Lac Deschênes.

On ne saurait trop complimenter ces messieurs de la façon gracieuse et parfaite dont ils ont fait aux délégués, les honneurs de leur ville et des ses environs si attrayants.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, un compte détaillé des réunions des 4 et 5 juillet.

LA LOI CONTRE L'USURE

La chambre des Députés et le Sénat viennent de voter une loi contre l'usure. La loi votée ne diffère guère du projet de loi dont nous avons puellé le texte il y a quelques semaines. Un amendement y a été apporté; en vertu de cet amendement les transactions dont l'inté-